

## COMPTE RENDU RÉUNION DU 8 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le huit, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, en session ordinaire, au Gymnase Jean ZAY, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire.

Date de convocation : 3 juin 2020

**PRESENTS** : HAURY A., HALLAIRE X., LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIEN M., RAMBONONA R., VICAIRE-BONNIEU D., VIAUD A., LAGORGETTE P., CAZERES C., RIGAULT F., HUGON DE MASGONTIER A., REY N., FILIPPOZZI S., VALLECILLO C., BOISDRON C., BRUNET J., DELAVIE J., MAILLETAS A., RAVON A., DE ALMEIDA C., CHABANET M.

**SECRETARE** : HAURY Angelyna

---

Le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Thomas DURET.

### **QUESTION 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 mai**

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 28 mai 2020.

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la réunion du 28 mai 2020.

### **QUESTION 2 : Appel aux questions diverses**

- Rappeler les horaires pendant lesquels les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés.
- Formaliser le dispositif « participation citoyenne » aux entrées des bourgs

### **QUESTION 3 : Règlement intérieur du conseil municipal de La Roche-Chalais**

Monsieur le Maire indique que pour le bon fonctionnement du conseil municipal il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur.

Approuvé **à l'unanimité**

## QUESTION 4 : Examen des Comptes Administratifs

COMPTE ADMINISTRATIF CAMPING 2019			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
39 599.67	62 315.36	5 626.78	20 006.57

Affectation : FONCTIONNEMENT : 21 181.48 – INVESTISSEMENT : 1 534.21

**Résultat du vote : POUR 22 – CONTRE 0 – ABSTENTION 1**

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LE MÉRIDIEN 2019			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
507.06	194 344.41	402 329.92	0.00

Affectation : FONCTIONNEMENT : 193 837.35 – INVESTISSEMENT : 402 329.92

**A l'unanimité**

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT BATIER 2019			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
110 535.29	130 330.03	146 258.43	103 596.87

Affectation : FONCTIONNEMENT : 19 794,74 – INVESTISSEMENT : 42 661.56

**Résultat du vote : POUR 21 – CONTRE 0 – ABSTENTIONS 2**

COMPTE ADMINISTRATIF RESIDENCE JEANNE NICOLAS 2019			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
19 515.37	165 685.25	1 920.00	59 251.03

Affectation : FONCTIONNEMENT : 146 169.88 – INVESTISSEMENT : 57 331.03

**A l'unanimité**

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 900 276.44	3 931 386.72	1 380 244.04	1 277 983.66

Affectation : FONCTIONNEMENT : 399 149.90 – INVESTISSEMENT : 631 960.38

**A l'unanimité**

COMPTE ADMINISTRATIF EAU/ASSAINISSEMENT 2019			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
180 049.98	338 725.52	439 751.61	705 580.46

Affectation : FONCTIONNEMENT 158 675.54 – INVESTISSEMENT : 265 828.85

**A l'unanimité**

### Examen des Comptes de Gestion

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi

que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**A l'unanimité**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

**A l'unanimité**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET CAMPING LE MERIDIEN**

**Résultat du vote : POUR 22 -CONTRE 0 – ABSTENTION 1**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET LOTISSEMENT BATIER**

**Résultat du vote : POUR 21 -CONTRE 0 – ABSTENTIONS 2**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – LOTISSEMENT LE MERIDIEN**

**A l'unanimité**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET Jeanne NICOLAS**

**A l'unanimité**

### **TAUX DES TAXES LOCALES – ANNEE 2020**

Le maire indique qu'il convient de voter les taux des taxes locales pour tenir compte des investissements prévus sur la commune.

Il propose de ne pas appliquer d'augmentation.

TAXE	TAUX 2019	TAUX COMMUNAUX PROPOSÉS EN 2020
T.H.	19,64	
T.F.B.	12,51	12,51
T.F.N.B.	76,44	76,44
C.F.E.	17,38	17,38

**Résultat du vote : POUR 21 -CONTRE 0 – ABSTENTIONS 2**

### **Examen des loyers communaux**

**Angelyna HAURY et Delphine VICAIRE BONNIEU ne prennent pas part au vote**

Le Maire indique aux élus qu'il a reçu des demandes d'allègement, de report ou d'exonération de loyers pour des bâtiments dont la commune est propriétaire, pour non-utilisation de locaux professionnels pendant la période de confinement liée au COVID19.

Le Maire propose aux élus d'exonérer du montant du loyer hors charges, les professionnels et associations tout au long de la période de confinement.

Le Maire demande aux élus de se prononcer d'une part sur l'exonération et d'autre part pour un ou deux mois de loyer, ce qui représenterait :

- Pour le budget communal : 711,75€ pour 1 mois soit 1 423,50€ pour 2 mois
- Pour le budget Jeanne NICOLAS : 1432,81€ pour 1 mois soit 2 865,62€ pour 2 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité**, se prononce **pour une EXONERATION de DEUX mois de loyer hors charges**, pour deux locataires du parc locatif de la commune et neuf praticiens de la résidence Jeanne NICOLAS.

**Résultat du vote : POUR 19 -CONTRE 0 - ABSTENTIONS 2**

#### **QUESTION 5 : Décisions sur la réalisation de projets**

Monsieur le Maire informe les élus de divers projets qu'il souhaite mettre à l'étude :

- Parc arboré sur le terrain communal situé entre l'EHPAD et l'ALSH
- Aménagement du centre bourg de La Roche-Chalais
- Aménagement de la salle de réunion du conseil municipal et des mariages au rez-de-chaussée de l'annexe.

Il précise que ce ne sont que des orientations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à ouvrir les dossiers et mettre à l'étude les trois projets ci-dessus.

#### **QUESTION 6 : Ouverture de la piscine saison 2020**

Monsieur le Maire informe les élus de l'avancée du chantier en cours sur l'aménagement des vestiaires sous les tribunes. Compte tenu de la période de confinement, les travaux ont déjà pris huit semaines de retard. La fin du chantier est prévue au mieux pour fin juillet sans compter la réception et la pose du mobilier. Pour la saison 2019 les dépenses s'élèvent à 45 753,00€ pour 2 747,00€ de recettes. Il précise que pour un mois d'ouverture les dépenses incompressibles liées au remplissage des bassins, produits de traitement de l'eau et charges de personnel ont été estimées à 39 500,00€.

Il indique que dans le cadre d'une coopération avec la commune de Saint-Aigulin, celle-ci propose d'ouvrir son établissement sept jours sur sept et sur une plus grande amplitude horaire, à charge pour la commune de La Roche-Chalais de recruter un maître-nageur, de mettre à disposition du personnel technique pour l'entretien et de partager le salaire du caissier pour les mois de juillet et août, coût estimé à 11 000€. La commune financerait des déplacements en bus deux fois par semaine pour les enfants de l'ALSH, pour 1 300€, ainsi que les entrées des usagers du camping du Méridien, dépense non estimée à ce jour.

Entendu cet exposé, le Maire demande aux élus de se prononcer sur la pertinence d'ouvrir la piscine de La Roche-Chalais sur deux à trois semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité** :

- Décide de ne pas ouvrir la piscine de La Roche-Chalais pour la saison 2020
- Accepte la coopération proposée par la commune de Saint-Aigulin, telle qu'indiquée ci-dessus.

**Résultat du vote : POUR 19 -CONTRE 0 - ABSTENTIONS 4**

#### **QUESTION 7 : Etat des Bâtiments communaux**

Un état des lieux de l'ensemble des bâtiments communaux a été réalisé faisant apparaître des travaux plus ou moins urgents à envisager, et est remis à l'ensemble des élus.

Les travaux de déblaiement et de démontage de la partie restante du plafond acoustique de la salle de spectacle doivent débuter semaine 25, soit à partir du 15 Juin.

## QUESTION 8 : Composition des commissions municipales et communales

Le Maire indique que les travaux des commissions municipales et communales peuvent commencer sous la présidence du Maire. Chaque commission est dirigée par un vice-président, l'élu référent, en collaboration avec un cadre de la commune.

TRAVAUX - BATIMENTS - VOIRIE		
<b>André VIAUD</b>		
Jocelyne LACHAUD	Alain MAILLETAS	Xavier HALLAIRE
Catherine CAZERES		
<i>Référent cadre de la Commune : Romain MICHELET</i>		

COMMERCE - MARCHÉ - ARTISANAT		
<b>André VIAUD</b>		
Sophie FILIPPOZZI		
<i>Référent cadre de la Commune : Sandrine POINEAUD</i>		

CULTURE		
<b>Martine CONIJN</b>		
Catherine CAZERES	Charline VALLECILLO	Juliette BRUNET
Corinne de ALMEIDA		
<i>Référent cadre de la Commune : Alain TROTET</i>		

PATRIMOINE - TOURISME - FLEURISSEMENT		
<b>Jocelyne LACHAUD</b>		
Arnaud de MASGONTIER	Marielle CHABANET	Angelyna HAUDRY
André VIAUD	M. CONIJN	Delphine VICAIRE
<i>Référents cadre de la Commune : Romain MICHELET - Sandrine POINEAUD Renée GARCIN</i>		

EAU - ENERGIES - ENVIRONNEMENT - URBANISME		
<b>Xavier HALLAIRE</b>		
Frédéric RIGAULT	Jocelyne LACHAUD	André VIAUD
Alain MAILLETAS		
<i>Référents cadre de la Commune : Romain MICHELET - Sandrine POINEAUD</i>		

VIE ASSOCIATIVE		
<b>Jacky DUCOURTIOUX</b>		
Charline VALLECILLO	Nicolas REY	
<i>Référent cadre de la Commune : Alain TROTET</i>		

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES		
<b>Nicolas REY</b>		
Angelyna HAURY	Juliette BRUNET	
<i>Référent cadre de la Commune : Véronique FOLIOT</i>		

SOLIDARITÉ		
<b>Angelyna HAURY</b>		
Alain MAILLETAS	Martine CONIJN	Catherine CAZERES
Charline VALLECILLO	Juliette BRUNET	Jocelyne LACHAUD
Céline BOISDRON	Corine de ALMEIDA	
<i>Référents cadre de la Commune : Véronique FOLIOT - Nathalie MARLY</i>		

SPORT		
<b>Nicolas REY</b>		
Jacky DUCOURTIOUX	Arnaud de MASGONTIER	
<i>Référent cadre de la Commune : Romain MICHELET</i>		

AMÉNAGEMENT CENTRE-BOURG LRC		
<b>Jean-Michel SAUTREAU</b>		
Xavier HALLAIRE	Martine CONIJN	
<i>Référent cadre de la Commune : Romain MICHELET</i>		

PÔLE RIVIÈRE		
<b>Dephine VICAIRE</b>		
Jacky DUCOURTIOUX	Patrick LAGORGETTE	Jocelyne LACHAUD
<i>Référents cadre de la Commune : Romain MICHELET - Sandrine POINEAUD</i>		

PÔLE FORÊT		
<b>André VIAUD</b>		
Jocelyne LACHAUD	Nicolas REY	
<i>Référents cadre de la Commune : Romain MICHELET - Sandrine POINEAUD</i>		

COMMUNICATION		
<b>Jean-Michel SAUTREAU</b>		
Angelyna HAURY	Charline VALLECILLO	
<i>Référent cadre de la Commune : Véronique FOLIOT</i>		

FINANCES		
<b>Rémi RAMBONONA</b>		
Jacky DUCOURTIOUX	Patrick LAGORGETTE	André VIAUD
Delphine VICAIRE	Arnaud de MASGONTIER	Alain RAVON
<i>Référents cadre de la Commune : Véronique FOLIOT - Marilyn PASQUIS</i>		

#### DÉLÉGUÉS AUX CONSEILS SYNDICAUX ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

##### SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE SAINT-AULAYE

Maire + 2 titulaires

Jean-Michel SAUTREAU	Rémi RAMBONONA
	Angelyna HAURY

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU RIBÉRACOIS

2 titulaires + 2 suppléants

Jean-Michel SAUTREAU (titulaire)	(titulaire)
(suppléant)	(suppléant)

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE D.F.C.I. DE LA DOUBLE

1 titulaire + 1 suppléant

Arnaud HUGON DE MASGONTIER (titulaire)	Marielle CHABANET (suppléante)
--	--------------------------------

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE SAINT-AIGULIN

1 titulaire + 1 suppléant

Angelyna HAURY (titulaire)	Martine CONIJN (suppléante)
----------------------------	-----------------------------

#### SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (SDE24)

2 titulaires + 2 suppléants

Xavier HALLAIRE (titulaire)	(titulaire)
Frédéric RIGAULT (suppléant)	Delphine VICAIRE BONNIEU (suppléante)

#### MISSION DÉFENSE

1 conseiller

Alain MAILLETAS
Nicolas REY

#### MISSION CNAS

1 conseiller

Angelyna HAURY
----------------

#### MISSION SÉCURITÉ ROUTIERE

1 conseiller

--

### QUESTION 9 : Commission d'ouverture des plis Délégation Service Public (DSP) – Modalités

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission intervient en cas de nouvelle délégation de service public (article L 1411.5) ou en cas d'avenant au contrat de délégation entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (article L1411.6).

Cette commission de délégation de service public, Présidée par Monsieur le Maire, doit comporter, **3** membres titulaires et **3** membres suppléants.

Cette commission doit être élue par le Conseil Municipal au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste. (Articles D1411-3 et D1411-4 du CGCT).

Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (**3** titulaires, **3** suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire, jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

## **QUESTION 10 : Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Modalités**

La commission d'appel d'offres (CAO) constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée, à partir de 214 000 euros hors taxes pour les marchés de fournitures et services et de 5 350 000 euros hors taxes pour les marchés de travaux, passés par la collectivité territoriale.

La commission d'appel d'offres est une émanation de l'assemblée délibérante. En conséquence, sa composition doit refléter la représentation des tendances politiques de l'assemblée délibérante dont elle est issue. C'est pour cette raison que le mode de scrutin pour l'élection des ses membres est celui de la représentation proportionnelle au plus fort reste qui permet l'expression pluraliste des élus en son sein (art. L.1411-5, L.1414-2, D.1411-3 à D.1411-5 du code général des collectivités territoriales – CGCT).

La CAO est investie d'un pouvoir de décision et attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée (cf seuils précités). Par ailleurs, elle émet des avis sur la passation des modifications supérieurs à 5% de ces marchés selon une procédure formalisée (Art. L.1414-4 du CGCT).

L'organisation de réunions des CAO à distance est possible (Art. L1414-2 du CGCT). La CAO n'intervient pas en procédure adaptée ou à titre consultatif uniquement.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (**3** titulaires, **3** suppléants).

Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire, jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

## **QUESTION 11 : Recrutement d'agents non titulaires**

Le Conseil Municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 :

### Alinéa 1 :

Pour assurer le remplacement momentané de titulaires :

- exerçant leurs fonctions à temps partiel
- indisponibles en raison d'un congé de maladie (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de service ou maladie professionnelle, congé de longue maladie et congé de longue durée)
- indisponibles en raison d'un congé de maternité ou d'un congé parental

Pour faire face temporairement à la vacance d'un poste qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

### Alinéa 2 :

**Besoin occasionnel** : besoin qui s'apparente à un besoin exceptionnel et ponctuel

**Besoin saisonnier** : indisponibilité des agents en congés payés pendant certaines périodes de l'année (juillet, août,...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de charger Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat, du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement et à procéder aux renouvellements éventuels de ces contrats dans les limites fixées par l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

## **QUESTION 12 : Création de postes au 1<sup>er</sup> septembre 2020**

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois pour tenir compte des recrutements prévus au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il demande aux élus de se prononcer sur les propositions suivantes :



### **Personnel titulaire et stagiaire**

- 1- Filière administrative : transformation de poste pour un chargé de communication
  - Suppression du poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL de 1<sup>ère</sup> classe 28/35h (vacant) et création d'un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF 35h
- 2- Filière animation : pour un poste d'éducateur sportif à ½ temps.
  - Suppression d'un poste d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 23/35H et création du poste d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 35h

### **Personnel contractuel**

Contractuel : recrutement sur un emploi aidé 35/h/mois au SMIC (emploi vacant) pour la médiathèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité**, approuve la modification du tableau communal des emplois et effectifs.

**Résultat du vote : POUR 21 - CONTRE 0 - ABSTENTIONS 2**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Les horaires pendant lesquels les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés**, seront diffusés sur les nouveaux canaux de communication de la commune.

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

### **Dispositif « participation citoyenne »**

Une rencontre a eu lieu avec le Major ROUSSARIE afin de faire un point sur la sécurité sur le territoire.

Le protocole « participation citoyenne » a été signé en Préfecture le 27 novembre 2019. Une réunion avec les services de la gendarmerie viendra préciser le dispositif et le rôle de chacun.

### **POINTS D'ACTUALITÉ**

#### **Angelyna HAURY :**

- Une réunion avec l'ensemble des agents du CCAS a eu lieu le 3 juin.
- Un questionnaire pour le plan canicule est en cours d'élaboration.

#### **Xavier HALLAIRE :**

- Plusieurs véhicules tampon sont abandonnés sur des parkings, une rencontre a eu lieu avec le garage ROUGIER afin d'établir une convention fourrière.
- Jardinières et pneus sur le domaine public devant le bar l'Escale, à ce jour pas de convention.
- Rendez-vous avec Cabinet Chamade pour le dossier eau, voir pour réduire les fuites importantes (30% de la production d'eau potable).
- Rédaction du cahier des charges pour le dossier DSP en cours.
- Installer des récupérateurs d'eau sur le territoire, voir pour une citerne enterrée sous les tribunes du stade.

#### **Jocelyne LACHAUD :**

- Un concours participatif sur le thème du chêne avec élection du plus beau chêne sera proposé.
- Prévoir la remise en état du chemin de ronde de la terrasse.

**Martine CONIJJN :**

- Projet culturel pour été 2020 en cours l'élaboration
- Réflexion en cours si 14 juillet déconfiné : cluedo géant, activité socio culturelle, œuvre éphémère avec un tableau à main des couturières.

**Jacky DUCOURTIOUX :**

- L'étude des dossiers de demande de subvention des associations est en cours.

**André VIAUD :**

- Lecture lettre remerciements envoyée par M. JJ ITHURBURU au nom des habitants de SML pour le fleurissement du bourg.

**Delphine VICAIRE BONNIEU :**

- Travail en cours sur l'étang communal avec invitation du président de la sté de pêche.

**Jean-Michel SAUTREAU :**

- Fleurissement SMR
- Installation des boites à livres à SML et SMR
- Dossier adressage : réunion programmée pour le choix des panneaux
- 14 juillet : propositions selon directives de l'Etat
- RDV SMICVAL le 15 juin, réouverture de la déchetterie sans RDV le mardi et vendredi.
- Communication : travail en cours pour adresse mail sur le type [prenomnom@larochechalais.fr](mailto:prenomnom@larochechalais.fr) pour tous les élus et les services municipaux.
- Etat des lieux du parc des véhicules communaux : à voir le 6 juillet.
- RDV avec M. BAHUON, propriétaire ancien EHPAD jeudi 11 juin.
- CA EHPAD prévu le 5 juin reporté.
- CA CCAS à prévoir début juillet.
- A la demande de M. DELAVIE, une réunion des élus communautaires est programmée le 17 juin à 18h00.
- Seront programmées les réunions :
  - o commission communication
  - o commission des finances
  - o anciens militaires ou personnes concernées pour organisation des commémoration 8/05, 14/07 et 11/11.

La séance est levée à vingt-trois heures dix.